



Je protège mon site...

Pour protéger mon site, je dois identifier les points suivants :

- Les accès : les zones dans lesquelles sont stationnés les chevaux, les zones de mise à l'abri, les zones isolées et les zones à l'abri des vues
- Ma zone à protéger : une ou des zones proches des bâtiments techniques ou d'habitations, qui peut faire l'objet d'une surveillance aisée et qui pourrait accueillir tout ou partie des animaux
- Systèmes de détection : de type caméras de chasse/vidéosurveillance, spots lumineux autonomes à détection de présence..., qui serviront à la détection d'une éventuelle présence/intrusion ou approche de ma zone à protéger. L'emploi de signalétique permet d'affirmer la maîtrise de mon espace
- Je suis en mesure de schématiser mon site et d'identifier les endroits d'où peut surgir la menace



Je prévient la gendarmerie



NE PAS HÉSITER, pour toute situation anormale, contacter les services de Gendarmerie en composant le « 17 »
NE PAS INTERVENIR DIRECTEMENT, COLLECTER UN MAXIMUM DE RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES AUTEURS



... mais aussi mes animaux

Protéger les animaux du risque de malveillance pose de nombreuses difficultés. Le risque de malveillance n'exclue en rien les autres risques et ceux-ci doivent être anticipés.

Ex : Où vais-je faire paître les animaux, où vont ils pouvoir se mettre à l'abri, etc...?

- Visiter régulièrement les animaux, s'assurer de leur intégrité, relever un éventuel stress ou comportement anormal
- Rentrer les équidés le soir dans les box, stabulations, écuries ou les rassembler au plus près des bâtiments surveillés dans les prés
- Protéger en priorité les animaux vieux, malades ou très amicaux envers l'Homme. Ils constituent des cibles plus vulnérables
- Ne pas séparer les poulains de leurs mères (la protection de la progéniture les rendant plus méfiantes)
- Ranger les matériels susceptibles d'engendrer ou d'encourager le ou les auteurs à commettre des actes de cruauté
- Communiquer avec les propriétaires et/ou les visiteurs en les sensibilisant à la menace : répertorier les évènements anormaux
- Prendre contact avec le voisinage et expliquer en quoi ils peuvent vous aider (vigilance accrue, etc.)
- Faire visiter les lieux aux gendarmes pour les familiariser avec le site